

**Comité syndical du 17 février 2017**

**DELIBERATION N° 17-008**

**Objet : Création de la Centrale d'Achat du Syndicat**

Le dix-sept février deux mille dix-sept à quatorze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

**Sont présents :**

Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParis
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

**Sont absents :**

Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON

**Le Comité syndical,**

*Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 26 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu la délibération n°16-017 du 24 mars 2016,  
Vu le rapport n°17-008,*

**Après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le syndicat Val d'Oise Numérique à se constituer en Centrale d'Achat ;

**PRECISE** que les marchés publics de la Centrale d'Achat du syndicat porteront sur les équipements et services numériques ;

**PRECISE** que l'adhésion à cette centrale d'achat se fera sur la base du volontariat de la part des pouvoirs adjudicateurs valdoisiers ;

**APPROUVE** les modalités d'organisation et de fonctionnement, notamment la convention d'adhésion ;

**FIXE** la cotisation annuelle par adhérent à 5% du montant total de ses achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation ;

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion avec les pouvoirs adjudicateurs intéressés.

**Le Président**

**Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique**

**Monsieur Pierre-Edouard EON**

